

# CARMIGNAC PORTFOLIO

---

Société d'Investissement à Capital Variable

(la « Société »)

Siège social : 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B 70 409

---

## CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

---

Luxembourg, le 24 août 2023

Cher Actionnaire,

Le Conseil d'administration a l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée générale extraordinaire de la Société qui se tiendra le **1<sup>er</sup> septembre 2023** à 15h00 (heure de Luxembourg), au siège social, pour délibérer et voter les points suivants :

### ORDRE DU JOUR

1. Nomination du Président de l'Assemblée
2. Nomination de M. Philippe Dupuis en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2023 et jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle de 2024
3. Questions diverses.

Les actionnaires sont informés qu'aucun quorum n'est requis pour l'assemblée générale statutaire et que les décisions seront prises à la majorité des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Les décisions et le formulaire de procuration ci-joint sont disponibles sur Internet à l'adresse <https://www.carmignac.lu/en/regulatory-information>, sur demande au siège social à l'adresse CACEIS Bank, Luxembourg Branch 5, Allée Scheffer, L - 2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ou auprès des institutions suivantes :

France :	CACEIS Bank France
Italie :	Banca Sella Holding S.p.A. (Sella), ALLFUNDS BANK S.A.U. - Succursale di Milano, (AFB), CACEIS Bank Italy Branch, (CACEIS), Monte dei Paschi di Siena S.p.A. (MPS), Société Générale Securities Services (SGSS), State Street Bank International GmbH – Succursale Italia (State Street)
Suisse :	CACEIS Bank, Montrouge, Nyon Branch / Suisse
Royaume-Uni :	Carmignac Gestion Luxembourg, UK Branch

Si vous avez l'intention d'assister à l'assemblée, veuillez contacter le siège social au moins deux jours à l'avance. Si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'assemblée, mais que vous souhaitez prendre part au vote portant sur les résolutions, vous pouvez renvoyer le formulaire de procuration ci-joint accompagné d'une pièce d'identité ou de la liste des signataires autorisés de votre société au siège social par e-mail

(lb-domicile@caceis.com) et par courrier postal à l'adresse CACEIS Bank, Luxembourg Branch - A l'attention de Mme Julie Dye-Pellisson, 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avant le 31 août 2023.

Veillez noter que des copies du dernier prospectus applicable et des Documents d'Information Clé modifiés des Compartiments concernés sont disponibles gratuitement auprès du siège social de la Société et sur Internet à l'adresse suivante : [www.carmignac.com](http://www.carmignac.com). Les valeurs liquidatives sont publiées sur les sites [www.carmignac.com](http://www.carmignac.com) et [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

Service financier pour la Belgique : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, Allée Scheffer, L - 2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Meilleures salutations,

Le Conseil d'administration  
CARMIGNAC PORTFOLIO

# CARMIGNAC PORTFOLIO

Société d'Investissement à Capital Variable

(la « Société »)

Siège social : 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B 70 409

## Formulaire de procuration

Le/La soussigné(e) .....  
représenté(e) par .....  
détenteur/détentrice de actions de **CARMIGNAC PORTFOLIO**

donne par la présente procuration au Président de l'assemblée afin de le/la représenter à l'**Assemblée générale extraordinaire** des Actionnaires qui se tiendra au siège social le **1<sup>er</sup> septembre 2023** à 15h00, pour délibérer et voter les points suivants :

		<b>Pour</b>	<b>Abstention</b>	<b>Contre</b>
1	Nomination du Président de l'Assemblée	sans objet	sans objet	sans objet
2	Nomination de M. Philippe Dupuis en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 1 <sup>er</sup> septembre 2023 et jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle de 2024	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	Questions diverses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

En particulier, d'assister à cette assemblée ou à toute assemblée ultérieure si la première ne peut délibérer valablement ou est ajournée ;

De participer à toutes les délibérations, de voter concernant toutes les décisions liées à l'ordre du jour susmentionné et à ses fins ;

De prendre toutes les mesures qui sont, à ses yeux, dans l'intérêt de la Société ;

D'approuver et de signer tous les actes et procès-verbaux ;

De remplacer et, de manière générale, de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de la ratification.

Fait à ....., le .....2023.

Signature.....